

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Procuration : 3

Votants : 26

L'an deux mil vingt cinq

Le : **7 avril**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **1^{er} avril 2025**

OBJET : D2025-3-6

Taux d'imposition 2025

Présents : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R ; VRIET L

Ont donné procuration : CHASLARD B à DULAIS N ; IMARD C à ROUHIER D ; THOS F à GUERIN S

Absente : BERTHELON S

Secrétaire de séance : Laure VRIET

Conformément aux orientations budgétaires 2025, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025.

Le projet de taux d'imposition 2025 a été présenté à la commission des finances réunie le 29 mars 2025.

Il est rappelé que ces taux n'ont pas été augmentés depuis 2017.

- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : **12 %**
- Taxe sur le foncier bâti : **42,83 %** (19,94 % taux communal et 22,89 % taux départemental)
- Taxe sur le foncier non bâti : **43,10 %**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, adopte les taux d'imposition pour l'année 2025.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 9 avril 2025

Pour copie conforme :

En Mairie, le 9 avril 2025

Le Maire,